



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hauts-de-Seine

Commune : Suresnes

Autres communes :

R500

Appellation : Ecole de plein air

Monument(s)

Appellation : Ecole de plein air

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/04/2002

Étendue de la protection : Les bâtiments de l'école, ainsi que le sol de la parcelle AK 3 sur laquelle ils sont situés : classement par arrêté du 24 avril 2002 : classement par arrêté du 24 avril 2002

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.